Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B317-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B317

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché relatif aux Prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur Nord Est (communes de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Venelles, le Puy-Sainte-Réparade, Rognes, La Roque d'Anthéron et Saint-Cannat) (n°12M042)

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
Initiales du rédacteur CR/SR

03_2_04

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer le marché relatif aux Prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur Nord Est (communes de St Paul lez Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Venelles, Le Puy Ste Réparade, Rognes, La Roques d'Anthéron et St Cannat) (n°12M042)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du renouvellement du marché visant à assurer la collecte des déchets ménagers et prestations associées sur les communes du secteur Nord Est.
La création, en 2014, d'un pôle de proximité unique sur Pertuis va permettre de regrouper les régies du nord en un seul site (actuellement les équipes sont réparties sur Pertuis et sur Rognes). Afin d'optimiser les déplacements et de recentrer la régie communautaire autour de ce nouveau pôle opérationnel, il est prévu un redécoupage des secteurs régie/privé qui donnera lieu en cours de marché, au mois de mai 2014, à une évolution du périmètre initial du présent contrat.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à

signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 septembre 2012.

Economie du marché :

Le présent rapport vise un marché de prestations de service pour assurer les prestations suivantes :

-Collecte des ordures ménagères, ainsi que les activités qui sont liées à ce type de prestations de services.

-Collecte sélective au porte à porte des déchets ménagers réalisée en « bi-flux ». Le mode de collecte du verre reste en points d'apport volontaire sur l'ensemble des communes et ne fait pas l'objet de prestation dans le présent marché.

-Transport et vidage des gisements issus des collectes de déchets ménagers des communes sur les sites indiqués et définis dans le CCTP (collecte traditionnelle et collecte sélective).

-Collecte, transport et vidage des encombrants tels que définis dans le CCTP (Système de rendez-vous téléphonique, ...).

-Lavage / désinfection des récipients de collecte (collecte traditionnelle et collecte sélective) normés, appartenant à la Communauté du Pays d'Aix qui sont mis à disposition de la population sur des points de pré-collecte (bacs collectifs) tels que définis dans le CCTP.

-Collecte transport et vidage des cartons tels que définis dans le CCTP (prestation de collecte de commerces récurrente et organisée déclenchée par Ordre de Service)

- Prestations occasionnelles, liées à l'activité de collecte des déchets ménagers et décrites dans le CCTP.

-Suivi technico-administratif du marché comme décrit dans le CCTP.

Pour information, la commune de St Paul Lez Durance ne fait pas l'objet d'un développement de la collecte sélective au porte à porte, ni de collecte spécifique des encombrants

Cette consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement, ni de tranche.

Le marché ne comporte aucune variante.

Le marché s'exécutera en deux phases afin de tenir compte des modifications structurelles de la collecte relative à la nouvelle répartition des prestations exécutées entre la régie de la CPA et le secteur privé. Le périmètre du marché évoluera donc en cours d'exécution :

- Les communes de Saint Paul Lez Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Venelles et du Puy Sainte Réparade seront couvertes par le marché entre la notification du marché jusqu'au 4 mai 2014.

- Puis, à compter du 5 mai 2014 jusqu'au 2 octobre 2016, le marché concernera les communes suivantes : Venelles, Le Puy Sainte Réparade, Rognes, Saint Estève Janson, La Roque d'Anthéron et Saint Cannat.

Le marché est à prix unitaires révisables, il s'exécute sur ordre de service.

Une partie accessoire du marché sera traitée à bons de commande dans la limite d'un seuil maximum de 150 000€ HT pour la durée du marché.

Le marché est conclu pour une durée maximum de 4 ans, à compter de sa notification jusqu'au 2 octobre 2016 inclus.

Estimation du marché : 6 700 000,00 €HT pour 4 ans

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 13/06/2012 aux journaux suivants :

- JOUE : 19/06/2012
- BOAMP : 16/06/2012
- LA PROVENCE : 19/06/2012
- Profil acheteur : 13/06/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :
- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n° 12M042 à la société Silim Environnement pour un montant estimatif de 5 333 694, 44 € HT (Détail quantitatif estimatif non contractuel) pour la durée du marché, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix aux quantités

réellement exécutées. Pour les prestations accessoires au marché le seuil maximum annuel est de 150 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 55, 58 et 59;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M042 relatif à « collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur nord est » attribué à la société Sililm Environnement pour un montant estimatif de 5 333 694, 44 € HT (Détail quantitatif estimatif non contractuel) pour la durée du marché, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix aux quantités réellement exécutées. Pour les prestations accessoires au marché le seuil maximum annuel est de 150 000 € HT.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 1CT/812- Nature 611.

2012_B317

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché relatif aux Prestations de services pour la collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur Nord Est (communes de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Venelles, le Puy-Sainte-Réparade, Rognes, La Roque d'Anthéron et Saint-Cannat) (n°12M042)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012